

Du dossier individuel à la prosopographie en histoire de l'éducation : bilan et problèmes de méthode

Emmanuelle Picard

Service d'histoire de l'éducation, INRP-ENS

Février 2007

Texte de la communication à la journée d'études organisée par les Archives nationales, le 24 octobre 2006 : « Les dossiers nominatifs au XIXe siècle : regards croisés de l'administration sur les personnes », puis publié dans la *Revue administrative*.

Un important travail prosopographique a été engagé depuis une vingtaine d'année sur les enseignants français de la période contemporaine (XIXe et XXe siècles) qui a permis la production de dictionnaires biographiques de référence¹. L'administration scolaire (recteurs, inspecteurs généraux) et les professeurs de facultés commencent à être mieux connus grâce à ces travaux, qui se prolongent actuellement afin d'obtenir une vision globale de l'enseignement supérieur français entre la refondation napoléonienne et la Seconde Guerre mondiale². Les notices de ces ouvrages ont largement puisé dans les dossiers personnels conservés au sein des séries F17 et AJ16 des archives nationales.

Ces archives spécifiques, progressivement constituées dans le cadre de la mise en place de l'Université impériale, constituent pour l'historien des sources très intéressantes à différents niveaux. Leur construction même³ offre la possibilité de dépasser leur contenu apparent (informations factuelles sur l'individu) pour accéder à une toute une autre dimension de l'activité publique, celle de la production d'une catégorie professionnelle de fonctionnaires dont l'activité s'inscrit dans un processus contrôlé et codifié par l'appareil d'Etat. Le contenu de ces dossiers d'archives permet ainsi une approche selon deux angles différents :

- La standardisation relative des dossiers, que l'on peut saisir au travers des « notices individuelles » présentes de façon quasi systématique mais aussi des récapitulatifs de

¹ En France, les travaux pionniers en histoire de l'éducation sont ceux de Victor Karady. Dans les années soixante-dix, on trouve déjà des travaux de prosopographie administrative ou politique, mais rien n'existe sur le plan de l'histoire de l'enseignement. C'est Christophe Charle qui va le premier travailler à la réalisation de dictionnaires biographiques qu'il utilisera selon un traitement prosopographique. Un colloque a réuni, en 1985, un groupe de chercheurs ayant opté pour cette approche et dont les actes ont été publiés dans C. CHARLE et R. FERRÉ, *Le personnel de l'enseignement supérieur aux XIXe et XXe siècles*, CNRS, 1985. Dans les années suivantes, plusieurs dictionnaires biographiques ont été réalisés : Christophe CHARLE, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIXe et XXe siècles. Vol. 1 : La Faculté des lettres de Paris, 1809-1908*, INRP-CNRS, 1985 ; Christophe CHARLE, *Dictionnaire biographique des universitaires aux XIXe et XXe siècles. Vol. 2 : La Faculté des lettres de Paris, 1909-1940*, INRP-CNRS, 1986 ; Guy CAPLAT (dir.) avec I. Havelange, F. Huguet et B. Lebedeff, *Les Inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique, 1802-1914*, INRP-CNRS, 1986 ; Christophe CHARLE, Eva TELKES, *Les Professeurs du Collège de France, 1901-1939. Dictionnaire biographique*, INRP-CNRS, 1989 ; Christophe CHARLE, Eva TELKES, *Les professeurs de la faculté des sciences de Paris, 1901-1939*, INRP-CNRS, 1989 ; Françoise HUGUET, *Les professeurs de la faculté de médecine de Paris, 1789-1939*, CNRS-INRP, 1991 ; André GRELON et Claudine FONTANON, *Les professeurs du Conservatoire national des arts et métiers. Dictionnaire biographique, 1794-1955*, INRP-CNAM, 1994 (2 vol.) ; Guy CAPLAT, *L'Inspection générale de l'Instruction publique au XXe siècle. Dictionnaire biographique des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'académie de Paris, 1914-1939*, INRP-Economica, 1997 ; Jean-François CONDETTE, *Les recteurs d'académies en France, 1808 à 1940* ; tome 1 : *La formation d'une élite administrative au service de l'Instruction publique* ; tome 2 : *Dictionnaire biographique*, INRP, 2006.

² Au sein du Service d'histoire de l'éducation (INRP), Françoise Huguet travaille à la réalisation d'une base de données sur les professeurs des facultés de lettres et de sciences de Paris et de Province, entre 1809 et 1939. La faculté des sciences de Paris fera l'objet d'un traitement particulier dans le cadre d'une collaboration entre le Service d'histoire de l'éducation (INRP) et l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS). La prosopographie des personnels enseignants des facultés de droit doit être réalisée par une équipe d'historiens du droit regroupés autour de Jean-Louis Halpérin (ENS) et de Frédéric Audren (CNRS). Enfin, le projet « Pôle scientifique nancéien » a été le cadre de la mise en œuvre d'une base de données sur les enseignants de sciences à Nancy.

³ Voir à ce sujet l'article d'Armelle Le Goff dans le même volume.

carrière dans le cadre de la production des dossiers de retraite, autorise un traitement sériel des enseignants du supérieur. Il permet la comparaison au delà des différences d'appartenance (type de faculté, répartition géographique...) en imposant à tous des formes administratives identiques.

- Dans le même temps, les autres documents présents dans les dossiers de façon plus aléatoire, comme les rapports d'inspection, les coupures de presse, les correspondances fournissent des éclairages spécifiques sur certains de ces individus. Il est donc à conseiller fortement à tout chercheur s'intéressant en particulier à un universitaire du XIXe siècle de se plonger dans l'étude de son dossier personnel, où il trouvera très certainement une matière fructueuse.

C'est cette double dimension qui nous intéresse ici, en ce sens qu'elle permet l'élaboration d'un véritable travail prosopographique en même temps qu'elle fournit la possibilité de cumuler les approches et de traiter de différents objets. Sources de l'histoire sociale d'un groupe, ces archives nous permettent également de déplacer le questionnement vers les conditions de sa formation et de son institutionnalisation.

Quand l'individu devient membre d'une série

Nous ne traiterons pas ici des travaux biographiques, au sens classique du terme. Certes, les dossiers conservés dans les séries F17 et AJ16 sont parfois très riches en informations et peuvent donc utilement être mobilisés dans le cadre d'une enquête biographique. Mais ils ne sauraient bien évidemment suffire, n'étant qu'un élément parmi d'autres du puzzle. Tout autre est la perspective prosopographique, puisqu'elle s'appuie sur deux éléments ici essentiels : le nombre et la standardisation.

La prosopographie consiste à établir une biographie collective, c'est à dire les biographies, en des termes comparables, de tous les individus formant un corps préalablement défini. La première difficulté porte généralement sur la définition du corps en question et la fixation de ses limites. Dans le cas de l'enseignement supérieur, une définition étroite a souvent prévalu⁴, limitant l'enquête aux professeurs titulaires de chaires soit un nombre relativement limité d'individus jusqu'aux années 1950. Ce faisant, l'étude prosopographique ne portait que sur une partie des enseignants actifs, dont le nombre a toujours été supérieur à ceux des titulaires au sens strict : adjoint, suppléants, chargés de cours, puis maîtres de conférences et assistants qui ont progressivement pris la première place au sens numérique du terme. La mise en place de chantiers collectifs en matière de prosopographie de l'enseignement supérieur permet aujourd'hui des recherches incluant l'ensemble du personnel enseignant des facultés, quelque soit leur statut⁵.

Cette volonté d'englober la totalité d'une profession n'est pas sans entraîner des difficultés, en particulier en ce qui concerne la collecte des données. Dans la réalisation de biographies individuelles comparables en grand nombre, plusieurs problèmes se posent. Il faut tout d'abord trouver des données concernant chacun des individus de la population étudiée. A cette première exigence, l'administration de l'Instruction publique répond efficacement en produisant pour tous un dossier individuel. S'il manque parfois, c'est l'exception davantage que la règle. Sa forme même, ensuite, convient à la seconde injonction du travail prosopographique, la standardisation des données. Il faut en effet que les biographies soient comparables, si l'on veut travailler dans la perspective d'une biographie collective et non à la seule compilation de notices individuelles pour un dictionnaire. La normalisation très forte des documents administratifs présents dans les dossiers permet d'établir pour chaque individu concerné un questionnaire identique. On trouve ainsi des

⁴ C'est celle adoptée par Christophe Charle dans ses dictionnaires sur la faculté des sciences et la faculté des lettres de Paris.

⁵ C'est le cas du projet collectif autour de la faculté des sciences de Paris (SHE-INRP, IHMC-CNRS) et du projet sur les facultés de droit (ENS-CNRS).

informations d'état-civil (date et lieu de naissance), des renseignements sur les diplômes (ENS, thèses...) et surtout la reconstitution détaillée de la carrière, poste après poste. Cette dernière partie est particulièrement précieuse dans le cadre d'un travail sur la forme et la dynamique des carrières de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, des informations moins systématiques peuvent être trouvées, concernant la situation matrimoniale par exemple, qui sont généralement complétées par d'autres sources pour les individus dont les dossiers ne les comportent pas.

L'ensemble de ces données, compilées sous forme de biographies individuelles standardisées, permet la mise en œuvre d'un questionnement spécifique. Selon la population choisit et la perspective du chercheur, il pourra prendre des formes différentes. Reste cependant que la prosopographie est un instrument d'histoire sociale dont les objectifs principaux visent à faire émerger les caractéristiques propres d'un groupe social, à faire l'étude de ses dynamiques internes, de ses pratiques sociales et de son articulation avec le reste de la société. Elle permet de dégager, par la comparaison des biographies de tous ses « membres », les trajectoires les plus caractéristiques et d'éclairer les plus originales.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, deux exemples de questionnaires peuvent être présentés ici. Tout d'abord celui qui porte sur la détermination de la norme des carrières et des formes de la réussite professionnelle.

L'ensemble des trajectoires individuelles, comparables puisque établies par le relevé de variables systématiques, permet de comprendre les formes de trajectoires les plus classiques, les plus efficaces (au sens de celles qui conduisent le plus rapidement à la position supérieure) et de mesurer et d'appréhender celles qui s'éloignent de la norme. Dans le cas des universitaires par exemple, une telle approche fait apparaître les stratégies de carrière les plus efficaces pour atteindre les positions les plus en vue, à savoir un poste dans les facultés parisiennes. L'étude des trajectoires des professeurs des facultés des lettres au tournant du XIXe et du XXe siècles, réalisée par Christophe Charle⁶, montre ainsi qu'il est de meilleure stratégie de prendre son tour dans une file d'attente parisienne, en acceptant des charges de cours, que d'occuper un poste de professeur titulaire en province. A l'inverse, le choix d'une carrière uniquement provinciale, dominée dans l'ordre des représentations académiques, prend son sens si l'on examine les caractéristiques des enseignants concernés, dont les propriétés sociales sont trop éloignées du modèle classique pour qu'ils puissent y prétendre sans rencontrer de grandes difficultés. L'intérêt de la prosopographie est qu'elle permet de montrer l'ensemble des trajectoires existantes, les normes (au sens de la majorité statistique), les écarts, les anomalies et de mesurer la place respective des individus les uns par rapport aux autres tout en fournissant des éléments substantiels d'explication. En effet, les informations recueillies sont de telle nature qu'elles permettent d'accompagner le traitement statistique d'éclairage explicatifs.

En produisant une vision complète des trajectoires individuelles, il devient possible de mettre en évidence les phénomènes dynamiques qui parcourent le groupe envisagé, en définissant les contours et les formes des relations interpersonnelles mais aussi l'interface du groupe avec le monde extérieur. Comme dans la théorie des ensembles, l'étude prosopographique permet de comprendre les niveaux d'autonomie et d'hétéronomie d'un espace social. Un des intérêts majeurs est qu'elle oblige à s'interroger sur la nature, la forme, la porosité des frontières sociales : quelles sont les critères d'appartenance à ce groupe, quelles sont les opérations sociales nécessaires à l'entrée de nouveaux candidats, quelles sont les formes et les causes de l'exclusion ? Elle amène alors à s'interroger sur les éléments qui définissent les caractéristiques sociales d'une catégorie professionnelle. Ce travail est d'autant plus précieux quand il s'intéresse à un groupe en pleine définition, ce qui est le cas des universitaires au XIXe siècle. Il permet de déterminer les éléments nécessaires à l'appartenance au corps, leur fixation progressive et les effets produits par leur absence. On peut ainsi constater une forme de rigidification des critères de sélection des individus

⁶ *La République des universitaires*, Seuil, 1994.

et la normalisation en cours dans la définition des carrières. Ce faisant, il permet de caractériser le groupe étudié et de faire apparaître son positionnement dans un espace social plus large, en mesurant sa proximité plus ou moins forte avec d'autres composantes des élites.

Cette méthode prosopographique est donc particulièrement féconde grâce aux dossiers biographiques, standardisés et systématiques que l'on trouve au sein des séries F17 et AJ 16. Les informations qu'ils contiennent fournissent les éléments indispensables à qui veut réaliser une étude sociale. La récurrence de ces informations autorise leur traitement statistique, qui permet de dessiner les contours du groupe et d'interroger ses modes de fonctionnement. Cependant, le chercheur peut trouver dans ces archives spécifiques matière à un autre type d'interrogations, tout aussi fécondes et nécessaires, lorsqu'il travaille sur la question de la professionnalisation des fonctionnaires.

Quand la série informe sur les représentations

Un second aspect des apports permis par le recours à l'étude systématique des dossiers biographiques prend son origine dans leur contenu formel. Au delà des informations « objectives » sur les parcours, ces dossiers fournissent en effet une abondante littérature sur les critères de jugement de la profession d'enseignant du supérieur en France.

La standardisation même de ces dossiers produit un premier effet de sens. En imposant à tous ses agents d'entrer dans des modes de définition d'eux-mêmes identiques, l'Etat prescrit la fixation d'une norme en matière de carrière et de définition professionnelle. L'existence de documents pré-remplis fige les cadres dans lesquels doivent s'inscrire les enseignants du supérieur et impose de pouvoir fournir un ensemble d'informations nécessaires à la définition des droits et des devoirs des fonctionnaires de l'Instruction publique. Ce faisant, l'administration produit une littérature secondaire qui renseigne sur ses attentes quant aux personnels dont elle a la charge. Elle exerce ainsi un contrôle continu sur leurs trajectoires par le biais de notices très détaillées.

Ce sont très certainement les notices individuelles renseignées par les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur (qui existent jusqu'en 1914) ou par les recteurs qui nous fournissent les informations les plus intéressantes en ce domaine. Produit immédiat de l'activité de contrôle exercée par l'Etat sur ses agents, elles nous informent en détail, non seulement de leurs caractéristiques générales, mais aussi des jugements attendus et portés sur ces enseignants. La première partie, désignée sous le nom de « notice individuelle » reprend l'essentiel des éléments d'état-civil et de diplômes, tout en fournissant d'intéressantes informations sur le traitement, l'avancement, les décorations et les fonctions extra-universitaires. Souvent très sèches, ces notices fournissent cependant un premier état des informations collectées par l'Etat et permettent de souligner l'importance, dans le cas des enseignants ici étudiés, des signes de reconnaissance que sont les distinctions honorifiques de différentes sortes. On y voit également apparaître des mentions des désirs de mouvement (souhait d'une autre résidence) pouvant servir d'éléments de choix dans les politiques de mutation menée par le ministère.

La seconde partie du rapport, également disponible sous forme d'un questionnaire à remplir, fournit davantage d'éléments quant aux attentes de l'institution. Sous la dénomination de « renseignements confidentiels », elle contient tout un ensemble d'informations de première main sur les cadres de ce contrôle étatique, et par delà sur les normes de la carrière universitaire, non pas seulement comme une dynamique professionnelle interne mais comme un état socialement défini. On voit se dessiner en filigrane la figure de l'enseignant accompli au travers de rubriques telles l'élocution, la fermeté, le travail, l'instruction ou encore la sagacité et le jugement. Le second volet de cette enquête porte sur l'intégration du fonctionnaire dans son administration, au sujet de laquelle sont formulées des interrogations concernant ses relations avec la hiérarchie, sa pratique de la correspondance administrative ou ses capacités d'administrateur. Mais ces notices nous informent également sur son fonctionnement social au sens large quand il s'agit de savoir quelle est

sa conduite publique et privée, son caractère, sa santé, ses « occupations étrangères à sa fonction ». Enfin, tout un pan de jugement direct est attendu de la part de celui qui renseigne cette notice quand il doit répondre aux deux questions : « en quoi il excelle ? » et « en quoi il est faible ? ».

Ces informations très riches peuvent être traitées selon trois modes différents. Leur contenu primaire sert à renseigner les notices biographiques individuelles en complément des autres documents administratifs disponibles. C'est, nous l'avons vu, une fonction importante dans le cadre d'une histoire sociale du groupe. Dans un second temps, elles permettent de saisir la production d'une norme professionnelle administrative qui informe sur les attentes de la puissance publique quant à des agents qui dépendent d'elle. Enfin, par l'étude des formulations et des jugements produits lors du remplissage de ces notices, on peut comprendre la structuration et l'évolution d'une catégorie professionnelle, dès lors que l'on suppose que ses membres adhèrent largement au discours public qui les concerne et qu'ils intègrent ces attentes, finissant par les faire leurs.

Adossée à la démarche prosopographique, l'étude sur la longue durée de cette production administrative devient alors le moyen de mettre en lumière les conditions administratives, professionnelles et sociales de possibilité d'une nouvelle catégorie socio-professionnelle, celle des enseignants du supérieur en France depuis deux siècles.